

ANNEXE - TARRIFICATION DES SERVICES DE LA VILLE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

Libellé	Période d'application		
<b>CIMETIERE</b>			
La concession funéraire doit être renouvelée au tarif en vigueur au jour de son arrivée à échéance et non au tarif en vigueur à la date de la demande de renouvellement.			
<b>1- Concession funéraire adulte Achat et Renouvellement</b>			
	<b>TARIFS</b>		
Durée de 10 ans (2 m <sup>2</sup> )	98,00 €	Année civile	
Durée de 30 ans (2 m <sup>2</sup> )	294,00 €	Année civile	
Durée de 50 ans (2 m <sup>2</sup> )	490,00 €	Année civile	
<b>2 – Concession cinéraire columbarium dans le cimetière</b>			
Durée de 10 ans	65,00 €	Année civile	
Durée de 30 ans	193,00 €	Année civile	
Durée de 50 ans	320,00 €	Année civile	
<b>3 – Conversion de durée de concession dans le cimetière</b>			
Les concessions sont convertibles* en concessions de plus longue durée			
*il est défalqué du prix de conversion une somme égale à la valeur que représente la concession convertie, compte tenu du temps restant à courir jusqu'à son expiration Art. L. 2223-16 du CGCT			
<b>4 – Redevances funéraires</b>			
Caveau provisoire 30 jours	42,00 €	Année civile	
Caveau provisoire au-delà des 30 jours en sus par jour	2,80 €	Année civile	
Vacation de police (si effective)	24,00 €	Année civile	
<b>SUPPORTS DE COMMUNICATION</b>			
<b>CADRE</b>			
Article R311-11 du Code des relations entre le public et l'administration : « A l'occasion de la délivrance du document, des frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant, d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur. (...) »			
<b>REPROGRAPHIE (photocopie) PRIX UNITAIRE</b>			
<b>COPIEUR PRIX UNITAIRE (i)</b>			
<b>FORMAT - RECTO</b>	<b>GRAMMAGE</b>	<b>TARIFS</b>	
Papier A4	Noir et blanc	80g ou + 0,0035 €	
Papier A4	Couleur	80g ou + 0,029 €	
Affiche A0	Noir et blanc	80g ou + 2 €	
Affiche A0	Couleur	80g ou + 5 €	
Photocopie et/ou impression à la Médiathèque La Méridienne		Tarif par page 0,15 €	
(i) toute demande particulière sera à soumettre au préalable pour déterminer la faisabilité et un devis sera communiqué dans les 4 semaines suivant la demande hors période estivale			
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>			
<b>Tournages de films</b>			
<b>Tournages</b>	<b>TARIF A LA JOURNEE</b>		
Obtention autorisation de tournage	100,00 €	Année civile	
Mise en place de la signalisation	50,00 €		
	<b>TARIF / JOUR / EMPLACEMENT</b>		
Occupation du domaine public : stationnement (facturation dès le premier jour / place de stationnement)	10,00 €	Année civile	
Court métrage, documentaire, tournage caméra sur l'épaule, images par smartphone, photos artistiques (hors publicité ou commerciale), images par drone	200,00 €	Année civile	
Tournage des étudiants en école de cinéma (sur présentation de justificatif)	Gratuit	Année civile	
Tournage au cimetière	500,00 €		
Tournage de nuit au cimetière de 17h30 à minuit	1 000,00 €	Année civile	
Tournage de nuit au cimetière au-delà de minuit	1 200,00 €	Année civile	
Tournage dans une école	1 000,00 €	Année civile	
Tournage dans un bâtiment public	1 000,00 €		
Tournage dans une rue	800,00 €		
Nettoisement de trottoirs suite à un tournage (par emplacement)	50,00 €	Année civile	
Enlèvement des déchets inférieur à 1 m <sup>3</sup> suite à un tournage à la place par jour	500,00 €	Année civile	
<b>Réservation de salle</b>	<b>TARIF / JOUR</b>		
Établissements scolaires (salle de classe, préau, cour de récréation etc.)	du lundi au samedi	1 000,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 500,00 €	Année civile
Salle Doisneau	du lundi au samedi	1 000,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 500,00 €	Année civile
Salle de la Grange	du lundi au samedi	1 500,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	2 000,00 €	Année civile
Salle Madeleine le Gallou	du lundi au samedi	800,00 €	Année civile
	dimanche et jours fériés	1 000,00 €	Année civile
<b>Réservation d'équipements sportifs terrestres</b>			
Tous les autres équipements terrestres (aire de jeu, boulodrome, city park, skatepark, ,,,)	l'heure	100,00 €	Année civile
	la demi-journée (4h)	500,00 €	Année civile
	la journée (8h)	800,00 €	Année civile
<i>Pour toute annulation de tournage 48 heures avant ledit tournage, un forfait de 20% de la somme due sera exigé.</i>			
<b>Marché communal</b>			
<b>Droits de place</b>			

Ces droits sont calculés comme suit et facturés annuellement selon tableau de présence			
Droits de place :		tarif en € HT/ML	
1- ≤ 10 m linéaires	Forfait / jour	10,00 €	Année civile
2- > 10 m linéaires	Forfait / jour	20,00 €	Année civile
Droits de Voirie – Droits relatifs à l'activité commerciale			
Ces droits sont calculés au mètre carré et perçus en fin d'année civil.B72			
Les autorisations de terrasses et d'étalages sont délivrées à titre personnel et ne pourront en aucun cas être transférées à un tiers.			
I - Activités commerciales sédentaires			
Occupation à l'année au droit d'un commerce (rôtisserie, installations décoratives (jardinière, ...), vitrine mobile, présentoir, ...)		50€/m <sup>2</sup> /an	Année civile
chevalet et stop-trottoir (menu, drapeau, ...)		40€/u/an	Année civile
Etalages (fleuriste, ...)		10€/m <sup>2</sup> /an	Année civile
Distributeur automatique d'alimentation		2000€/an	Année civile
Terrasse de café et restaurant à ciel ouvert	Zone 1	20€/m <sup>2</sup> /an	Année civile
	Zone 2	5€/m <sup>2</sup> /an	
Terrasse de café et restaurant couverte et fermée	Zone 1	35€/m <sup>2</sup> /an	Année civile
	Zone 2	25€/m <sup>2</sup> /an	
Extension de commerce couverte et fermée	Zone 1	15€/m <sup>2</sup> /an	Année civile
	Zone 2	10€/m <sup>2</sup> /an	
Zone 1 : Place Louis XIII, rue Lucien Grelinger, place du Général de Gaulle Zone 2 : autres			
II - Activités commerciales ambulantes et ponctuelles			
Bulle de vente immobilière		Forfait / Hebdomadaire	100€/m <sup>2</sup>
Commerce ambulant régulier (Food truck...)		Forfait / jour	5€/u
Occupation à caractère évènementiel (fêtes de la Ville, spectacle, manège, cirque...)			Gratuité
Emplacement Marché de Noël de la Ville		Prix forfaitaire pour le week-end	40,00 €
Les rôtisseries, les distributeurs de bonbons et autres installations diverses seront taxés de la même façon que les étalages, pour une surface d'occupation d'un m <sup>2</sup> minimum.			
III – Chantier et déménagement			
Dépôt de matériaux, matériels (monticule de sable...)		Forfait par semaine	20€/m <sup>2</sup>
Echafaudage, palissades, neutralisation de trottoir		Forfait par semaine	20€/ml
Benne à gravats ou déchets		Forfait jour	20€/u
Baraque ou sanitaire de chantier, cantonnement de chantier		Forfait par mois	30€/m <sup>2</sup>
Grue		Forfait par mois	100€/u
Appareil de levage, nacelle élévatrice		Tarification d'occupation de voirie 10€/jour/place de stationnement	Année civile
Véhicule autre			
Stationnement de monte-meuble, monte-charge			
Un minimum de 2 m <sup>2</sup> pour chaque véhicule sera pris comme base de calcul.			
Tarifs d'enlèvement des affiches sauvages			
Tous les tarifs ci-dessous sont en Euros TTC et intègrent, à chaque fois des coûts de structure de la collectivité (temps passé des encadrants, envoi courriers, administration générale), à hauteur de 10 € par intervention			
Prestations réalisées au sol par les agents ou l'entreprise			
Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche		30,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche entre 2 et 5 m <sup>2</sup>		50,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche au-delà de 5 m <sup>2</sup>		80,00 €	Année civile
Enlèvement d'affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m <sup>2</sup> ) – coût par affichette ou autocollant		20,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m <sup>2</sup>		50,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m <sup>2</sup>		80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m <sup>2</sup>		150,00 €	Année civile
Prestations réalisées à partir d'une plate-forme mobile ou d'une nacelle			
Interventions depuis une plate-forme pour des affiches, graffiti ou tags situés à une hauteur comprise entre 2 et 4 mètres*			
Enlèvement d'affiche (surface inférieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche		40,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche entre 2 et 5 m <sup>2</sup>		60,00 €	Année civile
Enlèvement de grandes affiches (supérieure à 2 m <sup>2</sup> ) – coût par affiche au-delà de 5 m <sup>2</sup>		100,00 €	Année civile
Enlèvement d'affichettes, autocollants (surface inférieure à 0,3 m <sup>2</sup> ) – coût par affichette ou autocollant		30,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée inférieure à 2 m <sup>2</sup>		80,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée comprise entre 2 et 5 m <sup>2</sup>		100,00 €	Année civile
Enlèvement de tags ou graffiti par hydro-gommage - surface traitée supérieure à 5 m <sup>2</sup>		200,00 €	Année civile
*Au-delà de 4 mètres de hauteur les tarifs seront doublés			
Reproduction de badge donnant accès aux sites municipaux			
Tarif forfaitaire par badge		10,00 €	Année civile

## Salles et espaces mis à disposition du public

### Salles municipales

#### Salle la Grange (tarif à la journée)

Semaine du lundi au Jeudi	Associations ou particuliers rungissois et non rungissois travaillant pour la Ville	avec mobilier	450,00 €
		caution	900,00 €
Vendredi, Samedis, dimanche et jours fériés	Associations ou particuliers rungissois et non rungissois travaillant pour la Ville	avec mobilier	600,00 €
		caution	1 200,00 €

#### Salle Madeleine le Gallou (tarif à la journée)

Semaine, Samedis, dimanche et jours fériés	Associations ou particuliers rungissois et non rungissois travaillant pour la Ville	avec mobilier	150,00 €
		caution	300,00 €

## ACCUEILS - SEJOURS – SORTIES – AUTRES ACTIVITES

### ACCUEILS

#### Tranches de quotient familial appliquées depuis 2021 servant pour le calcul des prestations

TRANCHES	BORNES
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus

1) Accueils collectifs de mineurs (ACM) maternels, élémentaires le mercredi matin, les ACM secondaires le mercredi après-midi et le samedi après-midi et lors de soirées ; le CISL en demi-journée ou en journée complète ; les tarifs des ACM primaires et secondaires

#### Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, appliqués depuis 2022

TRANCHES	BORNES	ACM maternels, élémentaires, mercredi matin, CISL en demi-journée, ACM secondaires le mercredi après-midi et le samedi après-midi et lors de soirées*	ACM primaires et secondaires, CISL **
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	1,25 € à 1,34 €	2,51 € à 2,68 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,34 € à 1,61 €	2,68 € à 3,23 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,61 € à 2,07 €	3,23 € à 4,15 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,07 € à 2,41 €	4,15 € à 4,82 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	2,41 € à 2,77 €	4,82 € à 5,55 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	2,77 € à 3,05 €	5,55 € à 6,11 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	3,05 €	6,11 €

\*tarifs unitaires par demi-journée ACM maternelle, élémentaire, CISL et secondaire.

\*\* tarifs unitaires en journée des ACM maternelle, élémentaire, CISL et secondaire

Ces tarifs ne comprennent pas la restauration.

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

2) Accueil périscolaire du soir en maternelle ; de l'accueil périscolaire du soir en élémentaire ; de l'étude surveillée des élémentaires ; de la Navette du soir ; de l'accueil périscolaire du matin en maternelle et en élémentaire

#### Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, appliqués depuis 2022

TRANCHES	BORNES	Accueil périscolaire soir en maternelle	Accueil périscolaire du soir en élémentaire, l'étude surveillée des élémentaires, la Navette du soir	Accueil périscolaire du matin en maternelle et en élémentaire
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	0,88 € à 1,08 €	0,93 € à 1,15 €	0,63 € à 0,78 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,08 € à 1,61 €	1,15 € à 1,70 €	0,78 € à 1,16 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,61 € à 2,11 €	1,70 € à 2,23 €	1,16 € à 1,51 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,11 € à 2,62 €	2,23 € à 2,77 €	1,51 € à 1,88 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	2,62 € à 3,20 €	2,77 € à 3,38 €	1,88 € à 2,30 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	3,20 € à 3,75 €	3,38 € à 3,96 €	2,30 € à 2,69 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	3,75 €	3,96 €	2,69 €

Les tarifs comprennent le goûter. Pour les familles signataires d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) concernant les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fournissant un panier repas, une gratuité sera

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

*Toute absence d'une personne inscrite à la restauration ou à un accueil (ACM, périscolaire, étude surveillée, CISL, goûter) sans justificatif médical donnera lieu à une facturation suivant les tarifs des tableaux*

## SEJOURS - MINIS SEJOURS - CLASSES DE DECOUVERTE

*Rappel du principe de ces séjours : Il s'agit de séjours organisés par les équipes jeunesse avec les jeunes adhérents des structures. Le séjour doit s'inscrire dans le prolongement du projet éducatif de chaque équipe : l'aboutissement d'un travail d'accompagnement du jeune au quotidien ou encore d'une action menée avec un groupe de jeunes tout au long de l'année. Aussi, le contenu pédagogique et la préparation du voyage priment sur la destination elle-même.*

### Toute annulation sans justificatif médical :

- plus d'un mois du départ, entraînera une facturation d'un montant forfaitaire de 50 €,
- moins d'un mois du départ, entraînera la facturation totale du séjour.

### Mode de calcul

M = Montant total à la charge des enfants

C : Coût du séjour

P : Pourcentage de prise en charge par la Mairie : 50%\* du Coût du séjour

NJ : Nombre de Jour

M = C-50%

Soit T, la participation demandée aux enfants (selon la tranche et le tarif correspondant)

T = M / Nb d'enfants (= T auquel il est appliqué la tranche et le tarif correspondant)

\* pour les séjours et mini séjours exceptionnels la Mairie s'autorise le droit d'augmenter son pourcentage de prise en charge

### 1) Séjours et classes de découverte proposés aux jeunes de 6 à 17 ans

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, appliqués depuis 2022

TRANCHES	BORNES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	7,77 € à 9,17 €	8,79 € à 10,64 €	9,82 € à 12,37 €	10,93 € à 13,99 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	9,17 € à 14,11 €	10,64 € à 17,00 €	12,37 € à 19,54 €	13,99 € à 22,57 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	14,11 € à 20,23 €	17,00 € à 25,04 €	19,54 € à 29,30 €	22,57 € à 33,79 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	20,23 € à 25,10 €	25,04 € à 31,03 €	29,30 € à 37,49 €	33,79 € à 43,17 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	25,10 € à 30,77 €	31,03 € à 38,45 €	37,49 € à 46,10 €	43,17 € à 54,11 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	30,77 € à 36,25 €	38,45 € à 45,19 €	46,10 € à 55,21 €	54,11 € à 64,55 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	36,25 €	45,19 €	55,21 €	64,55 €

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

Tarifs unitaires par jour.

### 2) Mini séjours proposés aux jeunes de 6 à 17 ans

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

TRANCHES	BORNES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	7,77 € à 9,17 €	8,79 € à 10,64 €	9,82 € à 12,37 €	10,93 € à 13,99 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	9,17 € à 14,11 €	10,64 € à 17,00 €	12,37 € à 19,54 €	13,99 € à 22,57 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	14,11 € à 20,23 €	17,00 € à 25,04 €	19,54 € à 29,30 €	22,57 € à 33,79 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	20,23 € à 25,10 €	25,04 € à 31,03 €	29,30 € à 37,49 €	33,79 € à 43,17 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	25,10 € à 30,77 €	31,03 € à 38,45 €	37,49 € à 46,10 €	43,17 € à 54,11 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	30,77 € à 36,25 €	38,45 € à 45,19 €	46,10 € à 55,21 €	54,11 € à 64,55 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	36,25 €	45,19 €	55,21 €	64,55 €

Les tarifs appliqués aux familles non rungissoises ont une majoration de 20%.

Tarifs unitaires par jour.

## RESTAURATION SCOLAIRE & PERISCOLAIRE

### 1) Restauration scolaire et extrascolaire pour les primaires et les secondaires

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

TRANCHES	BORNES	TARIFS
Tranche 1	minima sociaux à 463 € compris	0,81 € à 1,10 €
Tranche 2	supérieur à 463 € à 705 € compris	1,10 € à 1,90 €
Tranche 3	supérieur à 705 € à 876 € compris	1,90 € à 2,84 €
Tranche 4	supérieur à 876 € à 1047 € compris	2,84 € à 3,65 €
Tranche 5	supérieur à 1047 € à 1248 € compris	3,65 € à 4,46 €
Tranche 6	supérieur à 1248 € à 1812 € compris	4,46 € à 5,29 €
Tranche 7	supérieur à 1812 € et plus	5,29 €

Pour les familles signataires d'un protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) concernant les enfants souffrant d'allergie alimentaire et fournissant un panier repas, la restauration scolaire et extrascolaire ne sera pas facturée.

Les tarifs appliqués aux familles non-Rungissoises ont une majoration de 20%.

**2) Restauration ne relevant pas de la restauration scolaire, extrascolaire**

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Repas pris à la bergerie	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 418	3,60 €
	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est compris entre 419 et 534	4,30 €
Repas pris sur le lieu de travail	Repas du personnel communal dont l'indice majoré est supérieur à 534	5,00 €
	Avec les enfants en leur qualité d'animateur et d'ATSEM	1,99 €
Divers (tarifs non soumis à quotient)	Repas fournis aux enseignants de la Ville	5,00 €
	Repas fournis aux personnes qui ne travaillent pas pour la Ville (stagiaire, entreprise...)	10,01 €

Toute absence d'une personne inscrite à la restauration ou à un accueil (ACM, périscolaire, étude surveillée, CISL, goûter) sans justificatif médical donnera lieu à une facturation suivant les tarifs des tableaux

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

Rappel l'inscription annuelle au Conservatoire municipal, (cotisation de base) comprend un cours de formation musicale (obligatoire) et un cours d'instrument.  
Les élèves des classes de danse ont accès aux cours de formation musicale et aux chorales.

**Participations familiales**

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Disciplines	Rungissois	Extérieurs
	Trimestre	Trimestre
Cotisation de base :		
Instrument ou chant, formation musicale, options pratiques collectives	62,50 €	203,60 €
Formation musicale seule		
options pratiques collectives, cursus CP	31,25 €	67,90 €
Cours à distance en visio-conférence ou en audio	31,25 €	67,90 €
Classes CHAM	62,50 €	75,00 €
Classes CHAM		
Formation musicale et pratiques collectives	31,25 €	37,50 €
Pratique de deux instruments	93,75 €	305,40 €
Pratique de trois instruments	125,00 €	407,20 €
Danse		
Renforcement musculaire	62,50 €	77,40 €
Pratiques collectives seules (musique de chambre - orchestres - ateliers jazz - chorales - éveil musical- Arts plastiques)	31,25 €	31,25 €
Location d'instruments	34,70 €	34,70 €

Les tarifs des participations familiales sont trimestriels. Tout trimestre entamé est dû.

Les 3 trimestres s'entendent comme suit : du 1er octobre au 31 décembre, du 1er janvier au 31 mars et du 1er avril au 30 juin.

Le contrat de location d'instrument n'inclut pas l'extension d'assurance qui doit être souscrite obligatoirement par les familles

**Accompagnement numérique**

**Participations**

**Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

	Rungissois	Extérieurs
	Trimestre	Trimestre
Stage demi-journée (il s'agit de proposer des stages sur des thématiques différents (EXCEL, WORD, PHOTOSHOP, OUTLOOK...))	8,00 €	16,00 €
Cours trimestres (il s'agit de proposer des stages sur des thématiques différents (EXCEL, WORD, PHOTOSHOP, OUTLOOK...))	63,00 €	204,00 €
Permanence administrative (accompagner les seniors dans leurs démarches administratives sur INTERNET)	Gratuit	Gratuit
Atelier coup de pouce ( apprendre à démarrer un ordinateur, utiliser les fonctions d'un téléphone portable...)	Gratuit	Gratuit
Information collective prévention (informer et faire de la prévention concernant la cyberattaque, le harcèlement...)	Gratuit	Gratuit
Forfait annuel d'accès aux séances hebdomadaires - Fab'projet et formation Fab'lab	62,50 €	203,60 €
Participation forfaitaire annuelle pour l'achat des consommables (payable à l'inscription)	30,00 €	
Prestation unitaire Fab'projet et séance de formation lab	Séance	Séance
	8,00 €	24,00 €

Accusé de réception en préfecture  
094-219400652-20251219-25-067-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

ASSOCIATIONS

Valorisation des aides indirectes